

NATIONS UNIES



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSEIL DE SÉCURITÉ

Distr.
GÉNÉRALE

A/35/237
S/13948

19 mai 1980

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/
RUSSE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Trente-cinquième session
Points 48 et 50 de la liste préliminaire*
ORDRE DU JOUR GÉNÉRAL ET COMPLÉT
ÉTAT DE L'APPLICATION DE LA DÉCLARATION SUR
LE RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Trente-cinquième année

Lettre datée du 16 mai 1980, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de la Pologne
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte de la proclamation (annexe I) et de la déclaration (annexe II) des États parties au Pacte de Varsovie, adoptées à la réunion du Comité consultatif politique qui s'est tenue à Varsovie, les 14 et 15 mai 1980.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la proclamation et de la déclaration comme document officiel de l'Assemblée générale au titre des points 48 et 50 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

(Signé) Ryszard FRELEK

* A/35/50.

ANNEXE I

Proclamation des Etats parties au Pacte de Varsovie

S'efforçant de consolider les espoirs de tous les peuples de la Terre qui aspirent à un avenir pacifique, les participants à la réunion du Comité consultatif politique des Etats parties au Pacte de Varsovie avancent la proposition ci-après.

Ils proposent de convoquer, dans les plus brefs délais, une réunion au plus haut niveau, des dirigeants des Etats de toutes les régions du monde. Les participants devraient concentrer leur attention sur une tâche qui préoccupe tant les peuples euro-écens que l'humanité tout entière - à savoir l'élimination des foyers de tension internationale et la prévention de la guerre. A ce sujet, une attention particulière devrait être accordée aux problèmes relatifs à la sécurité en Europe et au maintien de la paix sur le continent européen.

Les arrangements relatifs à l'organisation d'une telle réunion pourraient être pris par voie de consultations entre les Etats.

Vu les dangers que présente la conjoncture actuelle et les possibilités qui sont loin d'être toutes épuisées et compte tenu de toute l'expérience historique acquise depuis la coalition anti-hitlérienne, c'est précisément l'organisation d'une telle réunion, au plus haut niveau, qui représente la voie la plus sûre vers le renforcement de la compréhension mutuelle et l'instauration d'une paix durable.

Pour la République démocratique allemande :

Le Secrétaire général du Comité central du
Parti socialiste unifié d'Allemagne,
Président du Conseil d'Etat de la République
démocratique allemande,

(Signé) Erich HONECKER

Pour la République populaire de Bulgarie :

Le Premier Secrétaire du Comité central du
Parti communiste bulgare,
Président du Conseil d'Etat de la République
populaire de Bulgarie,

(Signé) Todor JIVKOV

Pour la République populaire hongroise :

Le Premier Secrétaire du Comité central du
Parti ouvrier socialiste hongrois,

(Signé) Janos KADAR

Pour la République populaire de Pologne :

Le Premier Secrétaire du Comité central du
Parti ouvrier unifié polonais,

(Signé) Edward GIEREK

Pour la République socialiste de Roumanie :

Le Secrétaire général du Parti communiste
roumain,
Président de la République socialiste de
Roumanie,

(Signé) Nicolae CEAUSESCU

Pour la République socialiste tchécoslovaque :

Le Secrétaire général du Comité central du
Parti communiste tchécoslovaque,
Président de la République socialiste
tchécoslovaque,

(Signé) Gustav HUSAK

Pour l'Union des Républiques socialistes
soviétiques :

Le Secrétaire général du Comité central du
Parti communiste de l'Union soviétique,
Président du présidium du Soviet suprême
de l'URSS,

(Signé) L. I. BREJNEV

ANNEXE II

DECLARATION DES ETATS PARTIES AU PACTE DE VARSOVIE

La République démocratique allemande, la République populaire de Bulgarie, la République populaire hongroise, la République populaire de Pologne, la République socialiste de Roumanie, la République socialiste tchécoslovaque et l'Union des Républiques socialistes soviétiques, représentées à la réunion du Comité consultatif politique des Etats parties au Traité d'amitié, de coopération et d'assistance mutuelle, qui s'est tenue les 14 et 15 mai 1980 à Varsovie, ont dressé le bilan des activités au service de la paix que leur alliance fraternelle de défense a exercées pendant 25 ans, et ont examiné les problèmes d'actualité concernant la lutte pour la détente, la sécurité en Europe et le renforcement de la paix mondiale.

I

Les participants à la réunion du Comité consultatif politique ont noté avec satisfaction l'importance qu'a revêtu la signature, il y a 25 ans à Varsovie, du Traité d'amitié, de coopération et d'assistance mutuelle, conclu en réponse à la création de l'OTAN, à l'aggravation de la menace de guerre en Europe et à la menace contre la sécurité nationale des Etats épris de paix, compte tenu en particulier de l'orientation des milieux dirigeants de ce bloc militaire vers le réarmement de l'Allemagne de l'Ouest.

Depuis 25 ans, notre alliance fraternelle et ses Etats membres, en coopération mutuelle et en collaboration avec d'autres Etats ainsi qu'avec toutes les forces éprises de paix, s'acquittent, avec assurance et efficacité, des tâches essentielles qui consistent à empêcher le déclenchement d'une guerre en Europe et à contribuer, dans toute la mesure du possible au renforcement de la paix, au relâchement des tensions internationales et au développement d'une coopération pacifique entre les Etats, sur la base de l'égalité de droits.

Les participants à la réunion se félicitent vivement des progrès réalisés dans le renforcement de l'amitié fraternelle entre leurs Etats, dans le développement d'une coopération mutuelle étendue et variée, fondée sur les principes du marxisme-léninisme, sur le respect de l'égalité des droits, de l'indépendance et de la souveraineté nationale, sur la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats et sur l'aide mutuelle fraternelle et sur la solidarité internationale.

Dans la lutte pour la paix, la sécurité et la détente, les Etats parties au Pacte de Varsovie ont toujours fait preuve d'esprit de suite et de fermeté de principe, adoptant systématiquement une attitude constructive et faisant preuve de bonne volonté et de courage dans les propositions qu'ils ont avancées et de réalisme dans les négociations, de même qu'ils ont toujours été prêts à tenir compte des droits et des intérêts légitimes des autres Etats.

Tous les événements qui se sont produits dans le monde depuis la signature du Pacte de Varsovie il y a 25 ans, de même que l'expérience acquise par les Etats parties au Pacte, prouvent d'une manière convaincante que, dans le monde actuel, tout progrès réalisé dans le renforcement de la sécurité internationale et dans le processus de détente résulte de la lutte décisive des peuples et de toutes les forces progressistes et démocratiques contre la politique impérialiste de la force et du diktat, contre les affrontements et le déclenchement de conflits, la course aux armements, l'intervention dans les affaires intérieures des Etats. Les modifications radicales qu'ont subies les rapports de forces à l'échelon mondial, le renforcement du rôle et de l'influence du socialisme dans le monde, de même que les victoires remportées par les peuples et les forces de libération nationale dans la lutte révolutionnaire qu'ils mènent contre l'impérialisme ont créé les conditions requises pour que la politique clairement définie des pays socialistes et l'unité d'action des Etats et des peuples pacifiques permettent de réaliser d'importants progrès dans l'ensemble des relations entre les Etats, ainsi que dans le domaine du renforcement de la paix et de la sécurité internationale.

Le succès le plus important obtenu au cours des décennies précédentes réside dans le fait qu'on a réussi à rompre le cycle tragique pendant lequel la paix n'était qu'une trêve entre deux guerres mondiales et à faire en sorte que la guerre soit exclue à jamais de la vie de l'humanité.

Tous les Etats ont reconnu les réalités territoriales et politiques en Europe, issues de la victoire des peuples dans la guerre contre le fascisme et de l'évolution de la situation pendant la période d'après-guerre, l'inviolabilité des frontières séparant les Etats européens a été confirmée et des progrès ont été réalisés dans le renforcement de la stabilité et le développement de relations pacifiques entre les Etats du continent européen.

Depuis le Traité d'Etat autrichien, conclu il y a 25 ans, jusqu'aux accords bilatéraux entre l'Union soviétique, la Pologne, la Tchécoslovaquie et la République démocratique allemande, d'une part, et la République fédérale d'Allemagne d'autre part, et à l'Accord quadripartite concernant Berlin-Ouest, le chemin a été long et difficile. Le fait que la Bulgarie, la Hongrie et la Roumanie ont normalisé leurs relations avec la République fédérale d'Allemagne a également contribué à améliorer la situation. Malgré les obstacles dressés par les forces de l'impérialisme et du revanchisme, les efforts dans cette voie ont été poursuivis, un certain nombre de foyers dangereux de tension ont été éliminés et une base solide a été établie pour l'instauration d'une confiance mutuelle entre les Etats d'Europe et l'exercice de leurs responsabilités communes concernant la paix et la sécurité en Europe.

La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe a été une défaite pour les partisans de la "guerre froide" et pour la réaction européenne et mondiale, mais une victoire importante dans la politique de réalisme et de bonne volonté de tous les participants. Incarnant l'esprit de compréhension mutuelle et de coopération, et consacrant le principe de la coexistence pacifique des Etats à

systèmes sociaux différents, la Conférence européenne a été couronnée par l'adoption de l'Acte final d'Helsinki par 35 pays - charte de la paix et de la sécurité en Europe et programme de coopération à long terme établi dans l'intérêt de tous les peuples européens.

Grâce aux efforts déployés par les pays socialistes et de nombreux autres pays et malgré la résistance obstinée opposée par les milieux impérialistes et leurs complexes militaro-industriels, on a réussi à limiter, dans certains domaines, la course aux armements : les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau ont été interdits, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est en vigueur, les Etats ont renoncé à placer des armes de destruction massive sur des orbites circumterrestres et sur des corps célestes, ainsi que sur le fond des mers et des océans, il est interdit de mettre au point et de stocker des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou à toutes autres fins hostiles.

Il a fallu déployer pendant de nombreuses années des efforts intensifs pour franchir les premiers stades de la limitation des armements stratégiques et, partant, de l'arrêt de la course aux armements dans sa direction la plus dangereuse. On a même réussi, à une certaine étape, à progresser vers un règlement de cette question extrêmement complexe.

Malgré les manoeuvres auxquelles se livrent les adversaires de la coopération pacifique afin d'opposer les Etats les uns aux autres, des progrès tangibles ont été accomplis, notamment en Europe, en ce qui concerne la normalisation des relations entre pays à systèmes sociaux différents et le développement de contacts politiques entre ces pays. Le développement de liens commerciaux, économiques, scientifiques, techniques et culturels entre les Etats, sur la base de l'égalité de droits, a également donné des résultats appréciables, utiles pour tous les pays intéressés.

Quelle que soit l'évolution des relations entre les Etats, les Etats parties au Traité de Varsovie ont toujours pris la tête dans la lutte pour la paix, la détente et la coopération internationale. Là s'exprime le caractère socialiste de leur politique extérieure - profondément populaire et conforme aux intérêts vitaux de l'humanité.

Par ailleurs, alors que l'OTAN, dans le but de s'assurer la supériorité militaire, continue d'accroître son arsenal, les Etats parties au Pacte de Varsovie, prendront toutes les mesures nécessaires pour maintenir à un niveau raisonnable leur propre capacité de défense. Ils se préoccupent toujours d'assurer à leurs peuples une sécurité effective.

Insistant sur ce point, les Etats parties au Pacte de Varsovie réaffirment que, comme par le passé, ils ne tenteront jamais de s'assurer la supériorité militaire; ils se prononcent résolument pour une parité militaire fixée à des niveaux toujours plus bas et préconisent l'atténuation et l'élimination des affrontements militaires

en Europe. Ils n'ont jamais eu et n'auront jamais de doctrine stratégique autre que défensive, de même qu'ils n'ont jamais envisagé et n'envisageront jamais de mettre en place une capacité de première frappe nucléaire. Du fait de la nature même de leur structure sociale, ils ne peuvent créer - et ne le tenteront pas - des "sphères d'influence", en vue d'établir un contrôle militaire ou politique sur une région quelconque ou sur les moyens de transports internationaux.

La politique des blocs est totalement étrangère aux Etats parties au Pacte de Varsovie, alliance de défense des pays socialistes. Ils ont maintes fois déclaré qu'ils étaient prêts à démanteler leur propre alliance, à condition que les pays membres de l'OTAN procèdent simultanément à la dissolution de leur organisation et ont proposé, dans un premier temps, que chaque groupement dissolve ses structures militaires, en commençant par une réduction mutuelle des activités militaires. Ces propositions ont conservé toute leur actualité.

Ne pas accroître le nombre des pays membres des deux alliances, ne pas étendre leurs activités à de nouvelles régions, mais dépasser la division de l'Europe en groupements politico-militaires, atténuer leurs oppositions et renforcer la confiance dans les relations entre tous les Etats européens - telle est la politique que les Etats parties au Pacte de Varsovie ont poursuivie depuis les premiers jours de sa conclusion jusqu'à l'heure actuelle. Une telle politique permettrait aux membres des deux alliances de réduire leurs dépenses militaires et de se consacrer entièrement aux problèmes du développement et de la coopération pacifique.

C'est ce que souhaitent les pays membres du Pacte de Varsovie; ils y sont préparés, et ils ont formulé à maintes reprises des propositions dans ce sens. Les intérêts de tous les peuples exigent que les pays membres de l'OTAN adoptent eux aussi une position constructive.

Il y a 25 ans, pendant la décennie qui s'est écoulée depuis la défaite des agresseurs fascistes et la fin de la deuxième guerre mondiale, les Etats représentés à la réunion du Comité consultatif politique, inspirés par l'idée de l'édification d'un monde libéré de la guerre, se sont engagés à oeuvrer, dans le cadre d'une alliance fraternelle, aux fins de contribuer, dans toute la mesure du possible, au règlement de cette importante question.

Aujourd'hui, alors que 35 ans se sont déjà écoulés depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, ils sont plus convaincus que jamais que si l'édification d'un monde d'où la guerre serait exclue est une entreprise difficile c'est néanmoins un objectif réaliste. Ils continueront de lui accorder la première place.

Ils reconnaissent qu'un grand nombre de questions importantes, dont dépendent l'avenir pacifique et le progrès de l'humanité, ne sont toujours pas résolues, en ce qui concerne notamment l'arrêt de la course aux armements, laquelle continue de

s'intensifier, menaçant toujours davantage de compromettre la détente, la paix et la sécurité des peuples. Ces derniers temps, ces problèmes ont pris un caractère encore plus aigu. Mais les bases pour l'instauration d'une paix durable ont été jetées. Il importe de continuer dans cette voie.

Les Etats représentés à la réunion du Comité consultatif politique, réaffirment solennellement, le jour du vingt-cinquième anniversaire de la signature de leur Traité d'amitié, de coopération et d'assistance mutuelle, qu'ils sont fermement résolus à oeuvrer inlassablement dans cette voie, avec le concours de tous les autres pays et forces sociales pacifiques.

II

Les participants à la réunion du Comité consultatif politique ont examiné, dans le contexte général de l'évolution de la situation internationale, le climat qui se crée actuellement en Europe et les problèmes de sécurité et de coopération qui se posent aujourd'hui sur le continent européen.

Ils ont souligné le fait que le cours des événements mondiaux a confirmé le bien-fondé des évaluations faites et des objectifs formulés par les Etats parties au Pacte de Varsovie dans la Déclaration de Moscou, adoptée le 23 novembre 1978.

Ils ont noté à ce propos que la détermination des peuples et de toutes les forces de progrès et de paix de mettre un terme à la politique d'agression et d'oppression de l'impérialisme, du colonialisme et du néo-colonialisme ne cesse de se renforcer cependant que s'amplifie la lutte pour la paix, la détente, la cessation de la course aux armements, la liberté et le progrès social, la coopération internationale dans des conditions de paix et d'égalité des droits sur la base du respect mutuel de l'indépendance et de la souveraineté nationales, ainsi que de la non-intervention dans les affaires intérieures.

Ils ont rappelé par ailleurs que, dans la Déclaration de Moscou, ils avaient signalé la recrudescence de l'activité des forces de l'impérialisme et de la réaction, les tentatives que celles-ci multipliaient pour assujétir sous leur domination les Etats et les peuples indépendants, l'intensification de la course aux armements, l'ingérence grossière de ces forces dans les affaires intérieures d'autres Etats, ce qui, à l'époque déjà, mettaient en danger tout le processus de détente et faisait obstacle aux aspirations des peuples à la paix, à la liberté, à l'indépendance et au progrès.

Ils constatent avec d'autant plus d'anxiété qu'à l'heure actuelle, la situation internationale s'est encore compliquée et que la menace qui pèse sur la paix et la détente a considérablement augmenté. Cela tient à une nouvelle flambée de la politique impérialiste de force, de confrontation et d'hégémonie et au fait que les problèmes internationaux qui ne sont pas réglés ne font que s'accumuler. Les milieux impérialistes qui mènent cette politique portent

ouvertement atteinte à l'indépendance et à la souveraineté des Etats, s'ingèrent dans leurs affaires intérieures, ont recours de plus en plus souvent, dans les relations internationales, à la menace ou à l'emploi de la force.

En même temps, les obstacles à la restructuration des relations économiques internationales dans des conditions d'égalité et d'équité se font de plus en plus nombreux. Dans le combat qui se livre pour les ressources énergétiques et les matières premières, la force ou la menace de la force est de plus en plus souvent employée contre les pays en développement. Cela suscite l'instabilité dans les relations entre les Etats et mène à la formation de nouveaux foyers de tension.

Les forces de l'impérialisme et de la réaction en profitent pour gonfler leurs budgets militaires et imposer des programmes d'armement à long terme. Ce qui à son tour suscite de nouveaux obstacles au renforcement de la sécurité en Europe où l'on n'a toujours pas enregistré de progrès vers la détente militaire et le désarmement, où les dépenses militaires continuent d'augmenter, les forces armées et les armements de se renforcer, les moyens de destruction de masse de s'accumuler en quantités toujours plus grandes, notamment les moyens nucléaires, menaçant de la sorte les peuples du continent.

La décision de l'OTAN de fabriquer et de déployer en Europe occidentale de nouveaux missiles américains à moyenne portée présente un danger particulier. Si elle est appliquée, la situation sur le continent européen s'aggravera fortement étant donné que l'accroissement de la capacité de destruction en Europe ne manquera pas d'affecter le climat politique et les intérêts vitaux des peuples du continent et entraînera à sa suite d'énormes dépenses nouvelles qui pèseront encore plus lourdement sur les épaules des peuples.

En ajournant la ratification du Traité soviéto-américain sur la limitation des armes offensives stratégiques (SALT-2), en paralysant, avec certains de leurs alliés, les négociations sur de nombreux aspects importants de la limitation de la course aux armements et, pour certains d'entre eux, allant jusqu'à rompre celles-ci, les Etats-Unis d'Amérique sapent la confiance internationale et agissent contrairement aux intérêts de la détente, en contravention des décisions de l'Assemblée générale à sa session extraordinaire consacrée au désarmement. Les cas où ils n'honorent pas les traités et accords politiques et commerciaux qu'ils ont conclus, refusent ostensiblement de s'acquitter de leurs obligations, portant ainsi atteinte au principe même de l'exécution loyale des obligations contractées en vertu du droit international, proclamé dans la Charte des Nations Unies et dans l'Acte final de la Conférence d'Helsinki se multiplient.

Les Etats socialistes font l'objet d'une campagne politique et d'une propagande dans l'esprit de la "guerre froide". Le Gouvernement des Etats-Unis exerce une pression sans précédent sur le Comité olympique qui incarne depuis toujours l'esprit de paix, de coopération et de rapprochement des peuples.

Les Etats participant à la réunion élèvent leur voix contre toutes initiatives et démarches de ce genre, contre toute tentative de nuire à la détente en suscitant des tensions internationales et de faire obstacle au développement de

la coopération entre les Etats. Ils se prononcent résolument pour que l'on s'abstienne de toute mesure susceptible de compliquer la situation et pour que tous les Etats unissent leurs efforts pour empêcher la montée des tensions et pour poursuivre la politique de détente et de coexistence pacifique.

Les participants à la réunion préconisent résolument que l'on s'emploie à éviter tout retour à une situation d'hostilité et de méfiance sur le continent européen. Pour les peuples d'Europe, qui ont pu se convaincre eux-mêmes à quel point la détente répond à leurs intérêts véritables, la prolongation du processus de détente et le développement de la coopération dans l'égalité des droits sont, comme pour tous les autres peuples du monde, d'une importance vitale. Il est indispensable que les relations politiques, économiques, scientifiques, techniques et autres qui existent actuellement entre les Etats participant à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe ne se restreignent pas mais se développent encore afin que, dans le cadre des contacts et des consultations politiques, les échanges de vues, d'idées et de conceptions touchant les problèmes de l'actualité européenne et mondiale se poursuivent.

Il importe aussi de tirer parti de l'expérience des rencontres paneuropéennes qui ont eu lieu entre 1978 et 1980 en application des décisions figurant dans l'Acte final de la Conférence d'Helsinki. Il faut mettre en oeuvre les résultats de la réunion européenne sur la protection de l'environnement, tenir la réunion paneuropéenne sur les sources d'énergie dont les préparatifs ont déjà commencé et s'entendre sur la tenue d'une réunion du même type qui serait consacrée aux transports.

En même temps, les participants à la réunion du Comité consultatif politique estiment de leur devoir de souligner que si l'on veut que le processus de détente se poursuive et s'approfondisse sur le continent européen, il faut au premier chef que tous les Etats qui ont participé à la Conférence d'Helsinki agissent précautionneusement face au bilan positif que l'Europe a accumulé au cours des dix dernières années et qu'ils mettent en oeuvre de façon suivie tous les principes et toutes les dispositions de l'Acte final de la Conférence d'Helsinki.

A cet égard, les participants à la réunion appellent tout particulièrement l'attention sur les tentatives qui ont été faites à nouveau pour mettre en question la souveraineté des Etats et l'inviolabilité de leurs frontières, ce qui est contraire aux obligations que tous les Etats participant à la Conférence d'Helsinki ont contractées dans l'Acte final.

Les Etats participant à la réunion, fermement résolus, avec tous les pays et les forces populaires éprises de paix, de lutter pour la détente et de l'obtenir, s'efforcent d'en faire, sous tous ses aspects, un processus ininterrompu de portée générale. Ils sont prêts comme par le passé à développer et à affermir leurs relations avec tous les pays d'Europe et du monde, ainsi qu'à élargir la coopération dans ses manifestations existantes et à explorer de nouveaux modes de coopération.

Les participants à la réunion sont convaincus que la réunion des représentants des Etats membres de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe qui doit avoir lieu à Madrid peut et doit jouer un grand rôle dans le renforcement de la détente, l'affermissement de la sécurité et le développement de la coopération en Europe. Ils estiment que la situation actuelle en Europe exige absolument que tous les participants accordent à la préparation minutieuse de cette réunion toute l'attention voulue et qu'ils s'efforcent de créer l'atmosphère de confiance et de compréhension mutuelle indispensable à son succès. Tous les participants à la réunion de Madrid ont une grande tâche à accomplir : ils doivent faire en sorte qu'elle se déroule dans un climat constructif.

Les participants à la réunion du Comité consultatif politique estiment que se trouvent réunies les conditions nécessaires pour que la rencontre de Madrid aboutisse à l'adoption de mesures pratiques sur les aspects politiques et militaires de la sécurité européenne et le développement de la coopération dans tous les domaines. Pour ce faire, il faut que tous les participants en aient la volonté, il faut qu'ils fassent des efforts, il faut qu'ils soient prêts à rechercher des possibilités d'entente sur des mesures concrètes portant sur chaque section de l'Acte final.

Parmi les problèmes dont dépend le renforcement de la paix en Europe, la détente militaire et le désarmement sur le continent européen occupent aujourd'hui une place central.

Parvenir à ce que la détente militaire en Europe s'accroisse est une nécessité objective des plus pressantes. Dans ce contexte, il importe au premier chef de renforcer et d'élargir les mesures de confiance, de renoncer à la menace ou à l'emploi de la force, de limiter les forces armées et les armements de chaque Etat ou groupe d'Etats exclusivement aux besoins de la défense et de renoncer de part et d'autre à toutes tentatives de suprématie militaire.

Les participants à la réunion estiment qu'il n'y a et qu'il ne saurait y avoir d'obstacle qui puisse empêcher les parties, si elles sont toutes animées du désir d'apporter à la question une contribution constructive, de parvenir à des décisions pratiques en faveur de la détente militaire en Europe.

On trouve un exemple d'une telle attitude dans la décision qu'a prise l'Union soviétique de retirer unilatéralement d'Europe centrale une certaine proportion de ses forces armées et d'armements en quantité déterminée, y compris des unités blindées. Tous les Etats parties au Pacte de Varsovie, qui se sont déclarés favorables à cette initiative pacifique de l'URSS dès le moment où elle a été annoncée, continuent de soutenir pleinement sa mise en oeuvre.

Les gouvernements de tous les Etats qui ont participé à la Conférence d'Helsinki ont été saisis dans le courant de l'année déjà d'une proposition tendant à réunir une conférence sur la détente militaire et le désarmement en Europe présentée par les Etats parties au Pacte de Varsovie et formulée dans les documents qu'ils ont soumis conjointement. La tenue d'une telle conférence pourrait marquer une étape importante vers un renforcement des fondements de la paix en Europe et

l'exécution par tous les Etats qui ont participé à la Conférence d'Helsinki de l'engagement qu'ils ont pris d'adopter des mesures efficaces en vue d'atténuer l'affrontement militaire et de favoriser le désarmement en Europe.

Les Etats représentés à la réunion du Comité consultatif politique engagent tous les participants à la Conférence d'Helsinki d'adopter une position constructive à l'égard de la conférence sur la détente militaire et le désarmement en Europe afin que la réunion de Madrid puisse prendre une décision à ce sujet. Ils sont prêts pour leur part à étudier attentivement les propositions des autres Etats concernant l'organisation et les travaux de la Conférence.

Tous les participants à la réunion appuient la proposition de la République populaire de Pologne tendant à ce que la conférence sur la détente militaire et le désarmement en Europe ait lieu à Varsovie, ville qui a fait montre d'un héroïsme et d'un esprit de sacrifice étonnants au temps des dures épreuves de la deuxième guerre mondiale. Ils expriment l'espoir que cette proposition, qui a trouvé un écho favorable dans de nombreux pays d'Europe, bénéficiera du soutien général.

Les Etats représentés à la réunion sont d'avis qu'il conviendra, lorsqu'on abordera les problèmes de la détente militaire en Europe, de prendre des mesures concrètes de nature à susciter la confiance et de favoriser le désarmement en même temps que des mesures politiques et juridiques visant à réduire le danger de voir éclater une nouvelle guerre et à renforcer les garanties de sécurité des Etats. Tel est le but de leur proposition tendant à ce que tous les Etats qui ont participé à la Conférence d'Helsinki concluent un accord sur la non-utilisation en premier l'un contre l'autre tant des armes nucléaires que des armes classiques.

Ils se déclarent pour l'adoption et la mise en oeuvre de toutes mesures et accords visant à renforcer les fondements politiques et juridiques du respect en Europe du principe du non-recours à la menace ou à l'emploi de la force, ainsi que pour l'adoption de mesures spéciales visant à renforcer les garanties de sécurité des Etats non nucléaires d'Europe. On pourrait prévoir notamment que les puissances nucléaires n'utiliseront jamais l'arme nucléaire contre les Etats européens - qu'ils fassent ou non partie de blocs militaires - qui ne possèdent pas l'arme nucléaire et n'ont pas déployé sur leur territoire d'armes nucléaires étrangères. Ces Etats sont également en droit d'obtenir la garantie qu'aucune autre arme ne sera utilisée contre eux conformément au principe du non-recours à la menace ou à l'emploi de la force.

Les Etats participant à la réunion du Comité consultatif politique accordent une importance particulière à une question extrêmement grave, la mise au point d'un accord sur les missiles de portée intermédiaire.

Les négociations sur la question sont possibles et les participants à la réunion appuient les propositions formulées par l'Union soviétique. Pour entamer de telles négociations, il suffit seulement de rapporter la décision de l'OTAN tendant à fabriquer et à déployer en Europe occidentale des nouveaux missiles nucléaires américains ou, à tout le moins, d'en retarder la mise en oeuvre.

Ils se déclarent convaincus que si tous les Etats se laissent guider par les intérêts de la paix et de la sécurité des peuples d'Europe et font preuve de la volonté politique nécessaire, on pourra, en maintenant à peu près l'équilibre des forces qui s'est créé et dont l'existence, encore récemment, a été reconnue entre autres par les pays de l'OTAN, non seulement éviter une nouvelle escalade dangereuse de la course aux armements nucléaires en Europe mais on trouvera le moyen de ramener cet équilibre des forces à des niveaux moins importants.

Les peuples d'Europe ont un intérêt vital à ce que les négociations sur les missiles nucléaires de portée intermédiaire soient entamées et menées à bien, le plus rapidement possible, à ce qu'il soit mis fin à la course aux armements nucléaires et au renforcement des arsenaux nucléaires sur le continent européen. Cette exigence répond aux intérêts de la paix et de la sécurité de tous les peuples.

Les Etats participant à la réunion jugent totalement inadmissible tout nouveau retard qui serait apporté aux négociations de Vienne sur la réduction des forces armées et des armements en Europe centrale. Des effectifs armés très importants et des grandes quantités d'armes les plus modernes se trouvent concentrés dans cette région et personne n'a le droit d'en sous-estimer le danger.

Les pays socialistes participant aux négociations de Vienne ont fait des concessions importantes en vue de rapprocher les positions. Toutefois, les pays de l'OTAN qui y prennent part ne contribuent pas à leur succès et même, ces derniers temps, leur position sur le fond même des questions examinées a marqué un retrait encore plus accentué. Cependant, de l'avis des participants à la réunion du Comité consultatif politique, les possibilités de réaliser un accord aux négociations de Vienne sont loin d'être épuisées. Ils sont prêts à poursuivre leurs efforts à la recherche de décisions qui, sans porter atteinte à la sécurité de l'une ou de l'autre des parties, permettraient de réduire le niveau des forces en présence en Europe centrale. Cela exige de tous les participants aux négociations de Vienne une attitude constructive.

Les Etats participant à la réunion du Comité consultatif politique ont systématiquement préconisé la mise en oeuvre de mesures menant à la détente militaire dans les autres parties de l'Europe également, ainsi que dans la région méditerranéenne.

Les mesures qui pourraient être prises dans la région méditerranéenne pourraient comprendre l'extension à celle-ci des mesures de confiance, la réduction des forces armées, le retrait des navires de guerre nucléaires, la renonciation à déployer l'arme nucléaire sur le territoire des pays non nucléaires européens et non européens de la Méditerranée, ce qui répondrait à l'esprit de l'Acte final de la Conférence d'Helsinki. Les Etats parties au Pacte de Varsovie sont prêts à procéder à des négociations sérieuses et concrètes sur toutes ces questions.

Ils préconisent tout aussi résolument l'adoption de mesures efficaces qui permettraient de marquer un tournant, non seulement sur le plan européen mais sur le plan mondial, dans la recherche de solutions aux questions de la limitation et de la cessation de la course aux armements et de la mise en oeuvre de mesures concrètes de désarmement, en particulier de désarmement nucléaire. Ils sont convaincus que le large éventail des propositions avancées par les Etats parties au Pacte de Varsovie prend en considération tous les aspects de la question et offre le moyen d'y parvenir. Quant aux Etats représentés à la réunion, ils confirment qu'il n'est aucun type d'armement qu'ils ne soient prêts à limiter ou à éliminer sur une base mutuelle.

Guidés par les nobles idéaux du socialisme et du communisme, les Etats représentés à la réunion déclarent à nouveau, devant leurs peuples et les peuples du monde entier, qu'ils sont résolus à redoubler d'efforts et à lutter plus activement encore pour la détente militaire, la cessation de la course aux armements et le désarmement, y compris la réduction des dépenses militaires des Etats, de leurs forces armées et de leurs armements.

III

Au cours des échanges de vues sur d'autres questions internationales, les délégations de la République démocratique allemande, de la République populaire de Bulgarie, de la République populaire hongroise, de la République populaire de Pologne, de la République socialiste de Roumanie, de la République socialiste tchécoslovaque et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques ont souligné que leurs gouvernements prennent constamment position en faveur d'un règlement pacifique, équitable et durable, des situations de conflit en quelque région du monde qu'elles se produisent. Il n'existe pas de problèmes, mondiaux ou régionaux, qui ne soient, à leur avis, susceptibles d'une solution politique. Cela exige un respect scrupuleux des droits souverains et de l'indépendance de tous les Etats, la renonciation absolue à l'ingérence dans leurs affaires intérieures, à l'emploi contre eux de la force ou de menaces de recours à la force, aux tentatives de leur imposer une domination étrangère et de les transformer en bases d'agression contre d'autres pays.

Depuis longtemps déjà, une paix durable aurait pu être instaurée au Moyen-Orient. La voie en est connue et a été indiquée à plusieurs reprises par les gouvernements représentés à la réunion : c'est celle d'un règlement politique global pour le Moyen-Orient avec la participation directe de toutes les parties intéressées, y compris le peuple arabe palestinien et ses représentants - l'Organisation de libération de la Palestine - sur la base du respect des intérêts légitimes de tous les Etats et peuples du Moyen-Orient y compris Israël.

Un tel règlement exige le retrait des forces israéliennes de tous les territoires arabes occupés en 1967, le rétablissement du peuple arabe palestinien dans ses droits à l'autodétermination - y compris à la fondation d'un Etat indépendant - la garantie de la souveraineté et de la sécurité de tous les Etats de cette région. Un règlement politique au Moyen-Orient exige également que l'on renonce à toute action faisant obstacle à la réalisation de ces fins, qu'aucun Etat ne s'ingère dans les affaires intérieures des pays et des peuples de cette région, ne tente de leur dicter les systèmes socio-politiques qu'ils doivent établir chez eux, ne revendique et ne cherche à s'approprier leurs ressources naturelles.

Les participants à la réunion ont également souligné la nécessité d'un règlement politique de la situation qui s'est créée autour de l'Afghanistan. Un tel règlement devrait garantir effectivement l'arrêt complet et le non-renouvellement de toutes les formes d'ingérence extérieure dirigées contre le Gouvernement et le peuple de l'Afghanistan. Avec l'arrêt complet de toutes les formes d'ingérence extérieure dirigées contre le Gouvernement et le peuple de l'Afghanistan, interviendra le retrait des forces soviétiques de l'Afghanistan, conformément aux déclarations de l'Union soviétique.

Au cours de l'échange de vues, les participants à la réunion ont déclaré appuyer le droit inaliénable du peuple iranien à décider de son sort en toute indépendance, sans aucune ingérence extérieure, et de déterminer le cours de son développement. Ils dénoncent de la façon la plus ferme et catégorique l'opération militaire de diversion effectuée récemment par les Etats-Unis sur le territoire de l'Iran comme un acte particulièrement brutal de violence, d'ingérence et de violation de la souveraineté d'un Etat indépendant. Réaffirmant que tous les Etats doivent scrupuleusement respecter leurs obligations en application de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques, ils déclarent que la violation de la souveraineté d'un pays quelconque par l'exercice d'une pression sous quelque forme que ce soit n'est justifiable sous aucun prétexte.

Ils sont convaincus que les problèmes qui ont surgi dans les relations américano-iraniennes doivent, comme tous les problèmes entre Etats, être résolus par la voie de pourparlers pacifiques, sur la base des principes et des normes universellement reconnus du droit international, à l'exclusion de toute opération militaire et de l'emploi de la force ou de menaces de recours à la force.

Les participants à la réunion ont déclaré appuyer la proposition des Etats de l'océan Indien visant à transformer cette région en zone de paix, et être prêts à collaborer avec eux à cette fin, en particulier lors de la Conférence internationale sur l'océan Indien qui doit être convoquée en 1981 dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. Ils ont fait observer en même temps que le renforcement important de la présence et de l'activité de la marine militaire américaine dans l'océan Indien, ainsi que l'extension des bases militaires existantes et la création de nouvelles bases dans cette région sont en complète contradiction avec le plan adopté par l'Organisation des Nations Unies en vue de faire de l'océan Indien une zone de paix et constituent une menace à la sécurité et à l'indépendance de nombreux pays, conduisant à la création d'un nouveau foyer de tension internationale.

Les pays participant à la réunion appuient avec constance la lutte de libération nationale des peuples contre l'impérialisme, le colonialisme le néo-colonialisme, le racisme, et toutes les formes de domination, pour le respect du droit de chaque peuple à être pleinement maître de son sort et à réaliser ses aspirations à se développer dans la voie du progrès.

Ils accueillent avec satisfaction la proclamation de l'indépendance de l'Etat du Zimbabwe, couronnant la longue lutte héroïque du peuple de ce pays contre le régime colonial-raciste, pour le droit à une vie libre et digne. Les participants

à la réunion ont réaffirmé leur solidarité avec le peuple de Namibie dans sa lutte légitime pour sa liberté et son indépendance, et avec le peuple d'Afrique du Sud luttant pour la liquidation du régime d'apartheid et de discrimination raciale.

Qu'il s'agisse du Proche ou du Moyen-Orient, de l'Asie du Sud-Ouest, de l'Afrique australe, ou de n'importe quelle autre région du monde où existe une tension politique ou une situation de conflit, le devoir immédiat de tous les Etats est, en premier lieu, de ne rien faire qui puisse contribuer à la détérioration de la situation et, en deuxième lieu, par une approche objective et par leur politique, de contribuer à l'atténuation des rancœurs et de participer à la normalisation de la situation. Les Etats représentés à la réunion suivent rigoureusement cette ligne de conduite et font appel à tous les autres pays pour qu'ils fassent de même.

Les Etats participant à la réunion expriment le voeu que le processus de détente internationale s'étende à toutes les régions du monde. Il n'est pas de pays qui n'y ait intérêt; il n'existe pas de peuple qui ne bénéficie des fruits de la détente. Il n'y a pas et il ne peut y avoir d'alternative raisonnable à la politique de détente.

A cet égard, les participants à la réunion considèrent comme un fait politique important les déclarations des dirigeants politiques de nombreux pays en faveur de mesures efficaces pour le renforcement de la détente, l'élimination de tout ce qui peut faire obstacle à ce processus dans les relations internationales : méthodes de pression et de diktat, violation de la souveraineté, ingérence dans les affaires intérieures des Etats.

Les participants à la réunion notent le rôle encore accru que joue dans le règlement de problèmes internationaux complexes le mouvement des Etats non alignés qui constitue un important facteur positif dans la politique internationale actuelle. Dans cet esprit, ils se félicitent des résultats de la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui a eu lieu en 1979 à La Havane.

Ils appuient les décisions de cette Conférence, qui ont pour but le renforcement de la paix et de la sécurité internationales, la réalisation du désarmement, la création de zones de paix, la suppression des bases militaires en territoire étranger, la garantie du droit des peuples à un développement libre et indépendant, la libération des pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine de l'exploitation impérialiste, coloniale ou néo-coloniale, la création d'un nouvel ordre économique mondial sur une base équitable et démocratique.

Etant donné l'importance particulière du problème de la reprise du développement économique des Etats et de la restructuration des relations économiques sur une base équitable et démocratique, les participants à la réunion ont souligné la signification de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies qui doit se tenir l'été prochain et sera consacrée aux problèmes du nouvel ordre économique mondial. Ils expriment l'espoir que les travaux et les résultats

de cette session contribueront aux progrès d'une collaboration économique internationale dans l'égalité des droits et appuieront notamment les efforts des pays en développement pour accélérer le rythme de leur développement économique.

Les années 70 ont vu le renforcement de la collaboration et des relations de bon voisinage entre Etats et ayant des systèmes sociaux différents. Au cours des années 80 il est indispensable, non seulement de préserver tout ce qui a été acquis de positif au cours de la décennie précédente, mais de faire fructifier les avantages de la détente et d'amplifier la lutte pour la paix, la liberté, l'indépendance nationale et le progrès social. Ce sera répondre aux espoirs de l'humanité entière.

IV

Les Etats parties au Pacte de Varsovie, réunis à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de sa signature au sein du Comité consultatif politique, appellent l'attention de tous les pays d'Europe et du monde sur le fait que chaque Etat est responsable devant les générations futures de la tournure actuelle des événements dans le monde.

Le présent engage l'avenir, et le sort futur des peuples dépend des décisions que les Etats prendront maintenant sur les problèmes internationaux les plus aigus, tant collectivement qu'individuellement. Pour ce faire, ils devront se souvenir que dans l'intérêt commun de tous les Etats et de tous les peuples, il faut partir des réalités territoriales et politiques nées en Europe de la grande victoire sur les agresseurs fascistes qui avait mis fin à la deuxième guerre mondiale et de la période qui l'a suivie, pour favoriser le renforcement de la légalité internationale fondée sur les principes et les buts de la Charte des Nations Unies.

Les chefs d'Etat, les gouvernements, les parlements, toutes les forces sociales, conscients de leurs responsabilités envers leurs propres peuples comme envers ceux du monde entier, doivent s'efforcer par tous les moyens de prévenir le risque d'une nouvelle guerre en dressant sur sa route un obstacle insurmontable. L'analyse de la situation effective impose la nécessité de concentrer ces efforts en priorité dans les directions suivantes :

Premièrement, faire de concert acte de bonne volonté en convenant qu'à compter d'une date fixée d'un commun accord, aucun Etat ni groupe d'Etats européens n'accroîtra les effectifs de ses forces armées dans le secteur défini dans l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Une telle démarche contribuerait à affermir l'évolution positive de la situation amorcée sur le continent européen et apparaîtrait comme un pas en avant important dans la voie du renforcement de la stabilité et de la confiance en Europe.

Deuxièmement, observer rigoureusement toutes les dispositions de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, signé solennellement à Helsinki il y a cinq ans par les hauts représentants de 35 Etats. Il s'agit surtout des principes que les Etats qui ont participé à cette Conférence se sont engagés à suivre dans leurs relations réciproques : égalité souveraine et respect des droits inhérents à la souveraineté, non-recours à la menace ou à l'emploi de la force, inviolabilité des frontières, intégrité territoriale des Etats, règlement pacifique des différends, non-intervention dans les affaires intérieures, respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, égalité des droits et droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, coopération entre les Etats, exécution de bonne foi des obligations assumées, conformément au droit international.

Troisièmement, pour assurer le succès de la réunion de Madrid qui doit se tenir à la fin de 1980, intensifier et approfondir les échanges de vues, tant bilatéraux que multilatéraux, pour parvenir en substance, dès avant cette rencontre, à un consensus sur les questions au sujet desquelles il sera possible de s'entendre à la réunion pour arrêter des mesures pratiques conduisant à une mise en oeuvre plus complète des dispositions de l'Acte final. Une bonne préparation de la réunion de Madrid et une coordination plus poussée faciliteraient l'adoption de ses décisions par les ministres des affaires étrangères. Et si cette réunion se soldait par des résultats positifs concrets, ce succès exercerait en outre une influence favorable sur le climat international dans son ensemble.

Quatrièmement, accélérer les préparatifs de la Conférence sur la détente militaire et le désarmement en Europe, intensifier les échanges de vues bilatéraux sur les questions concrètes qu'ils soulèvent, procéder à des consultations préparatoires multilatérales entre les Etats participant à la Conférence pour permettre à la réunion de Madrid de prendre des décisions pratiques sur les tâches de la Conférence, sur la date, le lieu et l'organisation de son déroulement, et notamment sur l'ordre du jour de sa première phase, qu'elle consacrerait essentiellement aux mesures propres à renforcer la confiance.

Cinquièmement, s'efforcer de faire rapidement aboutir les pourparlers en cours sur les divers aspects de la limitation et de la cessation de la course aux armements. Reprendre sans tarder les pourparlers sur les points sur lesquels ils avaient été suspendus ou rompus.

En ce qui concerne les mesures pratiques de limitation de la course aux armements, accorder la priorité, outre la ratification du Traité américano-soviétique sur la limitation des armes offensives stratégiques (SALT II), à l'aboutissement dans les meilleurs délais des pourparlers sur :

- L'interdiction complète et totale des essais d'armes nucléaires,
- L'interdiction des armes radiologiques,
- L'interdiction des armes chimiques et la destruction des stocks existants.
- Le non-recours aux armes nucléaires à l'égard des Etats non dotés d'armes nucléaires qui n'en possèdent pas sur leur territoire et la non-implantation d'armes nucléaires sur le territoire des Etats où il n'y en a pas à l'heure actuelle.

Si l'accord se faisait sur chacune de ces mesures, dont l'Organisation des Nations Unies a déjà demandé l'application, cela assainirait la situation internationale, et l'aboutissement des pourparlers sur l'ensemble de ces dispositions représenterait un grand progrès pour l'humanité.

Sixièmement, engager sans délai des pourparlers concrets sur un certain nombre de mesures destinées à faire cesser la course aux armements et à écarter la menace de guerre, que les Etats socialistes ne cessent de préconiser et que l'Organisation des Nations Unies a, elle aussi, demandées, mais qui ne font pas à ce jour l'objet de pourparlers, et portant sur les points suivants :

- Conclusion d'un traité mondial sur le non-recours à la force,
- Interdiction de la fabrication d'armes nucléaires et réduction progressive des stocks jusqu'à leur liquidation totale,
- Interdiction de la mise au point de nouveaux types d'armes et de systèmes d'armes de destruction massive,
- Réduction des budgets militaires, et avant tout de ceux des grandes puissances.

Il n'existe et il ne peut exister pour aucun Etat, ni pour aucun gouvernement, de motif valable de se soustraire à des pourparlers sur ces problèmes. La conscience de l'humanité ne pourrait admettre qu'ils aient laissé passer cette occasion de les résoudre dans l'intérêt de tous les hommes.

Il est également nécessaire d'entreprendre sans délai de nouveaux efforts au niveau international pour parvenir à l'interdiction définitive de l'emploi des armes nucléaires et au refus de tous les Etats de recourir à la force dans leurs relations, au démantèlement des bases militaires étrangères et à l'évacuation des territoires occupés militairement, à la réduction des forces armées et au désarmement, à la création de zones exemptes d'armes nucléaires et de zones de paix dans diverses régions du monde, notamment en Europe.

Septièmement, pour préserver la paix et la stabilité internationales, comme pour assurer la sécurité et la liberté des liaisons maritimes internationales, procéder, dans le cadre des Nations Unies par exemple, à un examen des questions de limitation et de réduction du niveau de la présence et des activités militaires dans les régions intéressées, que ce soient l'océan Atlantique, l'océan Indien ou l'océan Pacifique, la mer Méditerranée ou le golfe Persique.

En présentant ces propositions, les Etats membres du Pacte de Varsovie formulent l'espoir qu'elles seront envisagées dans un esprit positif et étudiées avec attention par les gouvernements de tous les Etats d'Europe et du monde, qu'elles recevront un large appui de leur part comme de celle de l'opinion publique en Europe et dans le monde. Les Etats membres du Pacte de Varsovie sont prêts à entrer en contact et à nouer le dialogue avec tous les Etats intéressés pour discuter ces propositions au fond. Comme toujours, ils sont prêts à examiner avec attention et

dans un esprit constructif . . . propositions éventuelles d'autres Etats sur le renforcement de la paix et de détente, sur le ralentissement de la course aux armements, sur la réalisation du désarmement et sur le développement de la coopération internationale.

Ayant étudié, lors de la réunion du Comité consultatif politique, les tâches qui s'imposent aujourd'hui pour préserver la détente et la sécurité en Europe et renforcer la paix dans le monde, les Etats membres du Pacte de Varsovie réaffirment leur attachement indéfectible à la politique de paix et de sécurité en Europe et dans le monde. Ils sont fermement résolus à renforcer leurs liens d'amitié fraternelle et de coopération dans tous les domaines, tant entre eux qu'avec les autres pays socialistes, ainsi qu'à développer leurs relations et à poursuivre et approfondir le dialogue avec tous les Etats.

Un quart de siècle s'est écoulé depuis la signature du Traité d'amitié, de coopération et d'assistance mutuelle de Varsovie, qui représente 25 années de lutte contre la politique d'agression et d'hégémonie de l'impérialisme, au service de la paix et du relâchement des tensions dans le monde, de l'affermissement des relations d'égalité et de coopération pacifique entre les Etats.

Les Etats parties au Pacte de Varsovie se déclarent fermement convaincus qu'en faisant preuve d'un sens élevé de leurs responsabilités, les Etats et les peuples du monde sont capables de préserver et de renforcer la paix, comblant ainsi les aspirations de l'humanité à la liberté et au progrès.

Pour la République démocratique allemande :

Le Secrétaire général du Comité central du
Parti socialiste unifié d'Allemagne,
Président du Conseil d'Etat de la République
démocratique allemande,

(Signé) Erich HONECKER

Pour la République populaire de Bulgarie :

Le Premier Secrétaire du Comité central du
Parti communiste bulgare,
Président du Conseil d'Etat de la République
populaire de Bulgarie,

(Signé) Todor JIVKOV

Pour la République populaire hongroise :

Le Premier Secrétaire du Comité central du
Parti ouvrier socialiste hongrois,

(Signé) Janos KADAR

Pour la République populaire de Pologne :
Le Premier Secrétaire du Comité central du
Parti ouvrier unifié polonais,
(Signé) Edoard GIEREK

Pour la République socialiste de Roumanie :
Le Secrétaire général du Parti communiste
roumain,
Président de la République socialiste de
Roumanie,
(Signé) Nicolae CEAUSESCU

Pour la République socialiste tchécoslovaque :
Le Secrétaire général du Comité central du
Parti communiste tchécoslovaque,
Président de la République socialiste
tchécoslovaque,
(Signé) Gustav HUSAK

Pour l'Union des Républiques socialistes
soviétiques :
Le Secrétaire général du Comité central du
Parti communiste de l'Union soviétique,
Président du Présidium du Soviet suprême
de l'URSS,
(Signé) L. I. BREJNEV

Varsovie, le 15 mai 1980

